

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DÉCEMBRE 2021

Délibération N°6 Finances-Budget 2022

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2022

Le cadre budgétaire

Le budget 2022 est un budget de consolidation qui intègre des actions pour rendre plus lisible l'action de l'ESAA vis-à-vis des tutelles mais aussi vis-à-vis de son territoire.

Un contexte d'évaluation de l'offre des enseignements :

L'ESAA doit réaliser en 2022 les procédures d'évaluation interne et externe réglementaires. L'évaluation externe du HCERES (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) se déroule en deux étapes :

1. Évaluation des formations : évaluation du HCERES sur le fonctionnement des formations de niveau licence et master de l'établissement lors de la dernière période d'accréditation. Elle se fonde sur une auto-évaluation bilan et perspectives des diplômés de 1^{er} et de 2^e cycle : DNA (diplôme national d'art) et DNSEP (diplôme national supérieur d'expression plastique) ;
2. Évaluation du projet d'offre de formation : l'évaluation du HCERES se conclut par un avis sur le projet de l'établissement en matière d'accréditation pour la prochaine période.

Un travail de formalisation du projet d'école sera fait en lien avec les personnels et les instances de l'établissement sous l'autorité du chef d'établissement.

Compte tenu des contraintes financières et des enjeux économiques du monde de l'art, il est proposé de consolider le budget et de présenter un budget identique à 2021. Ce budget intègre des redéploiements internes liés à l'offre de formation 2021-2022.

Un cycle scolaire qui intègre la mise en place d'une première année commune et d'ateliers de recherche-crédation

Calendrier pédagogique :

CALENDRIER PÉDAGOGIQUE 2021-2022												
sept-21		oct-21		nov-21		déc-21		janv-22		févr-22		
Mer	1			Lun	1	Tournoi	Mer	1	Cours	Sam	1	
Jeu	2			Mar	2	Cours	Jeu	2	Cours	Dim	2	
Ven	3			Mer	3	Cours	Ven	3	Cours	Lun	3	
Sam	4			Jeu	4	Cours	Sam	4		Mar	4	Cours
Dim	5			Ven	5	Cours	Dim	5		Mer	5	Cours
Lun	6			Sam	6		Lun	6	Cours	Jeu	6	Cours
Mar	7			Dim	7		Mar	7	Cours	Ven	7	Cours
Mer	8			Ven	8	Cours	Mer	8	Cours	Sam	8	
Jeu	9			Sam	9		Jeu	9	Cours	Dim	9	
Ven	10			Dim	10		Ven	10	Cours	Lun	10	Workshop
Sam	11			Lun	11	Cours	Jeu	11	Années 1919	Mar	11	Workshop
Dim	12			Mar	12	Cours	Ven	12	Rapport 11 novembre	Mer	12	Workshop
Lun	13			Mer	13	Cours	Sam	13		Jeu	13	Workshop
Mar	14			Jeu	14	Cours	Dim	14		Ven	14	Workshop
Mer	15			Ven	15	Cours	Lun	15	Workshop L. Escrivé du sud	Sam	15	
Jeu	16			Sam	16		Mar	16	Workshop L. Escrivé du sud	Jeu	16	Cours
Ven	17			Dim	17		Mer	17	Workshop L. Escrivé du sud	Dim	17	
Sam	18			Lun	18	Cours	Jeu	18	Workshop L. Escrivé du sud	Lun	18	Cours
Dim	19			Mar	19	Cours	Ven	19	Workshop L. Escrivé du sud	Mar	19	Cours
Lun	20			Mer	20	Cours	Sam	20		Jeu	20	Cours
Mar	21	DNSEP OR		Dim	21		Dim	21	Vacances de Noël	Ven	21	Cours
Mer	22	DNSEP OR		Lun	22	Cours	Mer	22	Vacances de Noël	Sam	22	
Jeu	23			Mar	23	Cours	Jeu	23	Vacances de Noël	Dim	23	
Ven	24			Mer	24	Cours	Ven	24	Vacances de Noël	Lun	24	Bilan 1er cycle
Sam	25			Lun	25	Cours	Sam	25		Mar	25	Bilan 1er cycle
Dim	26			Mar	26	Cours	Dim	26		Mer	26	Bilan 1er cycle
Lun	27	Semaine d'intégration		Mer	27	Cours	Lun	27	Vacances de Noël	Jeu	27	Bilan 1er cycle
Mar	28	Semaine d'intégration		Dim	28		Mar	28	Vacances de Noël	Ven	28	Bilan 1er cycle
Mer	29	Semaine d'intégration		Lun	29	Cours	Mer	29	Vacances de Noël	Sam	29	
Jeu	30	Semaine d'intégration		Mar	30	Cours	Jeu	30	Vacances de Noël	Dim	30	
				Dim	31		Ven	31	Vacances de Noël	Lun	31	Prépa Bilan

mars-22		avr-22		mai-22		juin-22		juil-22		août-22		
Mer	1	Quartel		Dim	1		Mer	1	Cours	Ven	1	Réunion d'harmonisation et de passage
Mer	2	Quartel		Lun	2	Cours	Jeu	2	Cours	Sam	2	
Jeu	3	Quartel		Mar	3	Cours	Ven	3	Cours	Dim	3	
Ven	4	Quartel		Mer	4	Cours	Sam	4		Lun	4	Réunion d'harmonisation et de passage
Sam	5			Jeu	5	Cours	Dim	5		Mar	5	Réunion d'harmonisation et de passage
Dim	6			Ven	6	Cours	Lun	6	Pénitence	Mer	6	Bilan de l'année scolaire
Lun	7			Sam	7		Mar	7	DNSEP	Jeu	7	Bilan de l'année scolaire
Mar	8	Rendu des mémoires - amul au july		Dim	8		Jeu	8	DNSEP	Ven	8	Bilan de l'année scolaire
Mer	9	Cours		Lun	9	Workshop	Sam	9	DNSEP	Sam	9	
Jeu	10	Cours		Mar	10	Workshop	Ven	10	DNSEP	Dim	10	
Ven	11	Cours - Journées portes ouvertes		Mer	11	Workshop	Sam	11		Lun	11	Réunion préparation de la rentrée 2022
Sam	12	Journées portes ouvertes		Jeu	12	Workshop	Dim	12		Mar	12	Réunion préparation de la rentrée 2022
Dim	13			Ven	13	Workshop	Lun	13	DNSEP	Mer	13	Réunion préparation de la rentrée 2022
Lun	14	Cours		Sam	14		Mar	14	DNSEP	Jeu	14	Fête nationale
Mar	15	Cours		Dim	15		Mer	15	DNSEP	Ven	15	Pont du 14 juillet
Mer	16	Cours		Lun	16	Bilan L1 Communauté	Jeu	16	DNSEP	Sam	16	
Jeu	17	Cours		Mar	17	Bilan L2 Communauté	Ven	17	DNSEP	Dim	17	
Ven	18	Cours		Mer	18	Bilan L3 Communauté	Sam	18		Lun	18	Culture de l'année scolaire
Sam	19			Jeu	19	Cours	Dim	19		Mar	19	Envoi des bulletins de notes
Dim	20			Ven	20	Cours	Lun	20	Cours	Mer	20	Envoi des bulletins de notes
Lun	21	Cours		Sam	21		Mar	21	Cours	Jeu	21	Envoi des bulletins de notes
Mar	22	Cours		Dim	22		Jeu	22	Cours	Sam	22	
Mer	23	Cours		Lun	23	Cours	Ven	23	Cours	Dim	23	
Jeu	24	Cours		Mar	24	Cours	Sam	24	Cours	Lun	24	Vacances d'été
Ven	25	Cours		Mer	25	Cours	Dim	25		Mar	25	Vacances d'été
Sam	26			Jeu	26	Apprentissage	Lun	26		Mer	26	Vacances d'été
Dim	27			Ven	27	Pont de l'ascension	Mar	27	Bilan L1 L2	Ven	27	Vacances d'été
Lun	28	Cours		Sam	28		Mer	28	Bilan L1 L3	Jeu	28	Vacances d'été
Mar	29	Cours		Dim	29		Ven	29	Bilan L1 L3	Ven	29	Vacances d'été
Mer	30	Cours		Lun	30	Cours	Jeu	30	Bilan L1 L3	Sam	30	
Jeu	31	Cours		Mar	31	Cours	Dim	31		Dim	31	

Effectifs des deux cycles de formation

	Mention CR	Mention Création	TOTAL
L1	37		37
L2	15	14	29
L3	12	14	26
M1	4 (dont 1 césure)	10	14
M2	9	7	16
TOTAL			122

18 enseignants encadrent 122 étudiants pour ce cycle. De nombreux intervenants extérieurs viennent enrichir l'offre de formation.

L'offre de formation intègre des ateliers et des ateliers de recherche-crédation :

ATELIER Cabaret Artistique

Enseignant : Alain Leonesi

Année - Mention : Création

Description du cours / Objectifs

Revisiter la figure du Cabaret Artistique, du Cabaret Voltaire à Zurich, en passant par les Incohérents et les mouvements de l'avant-garde artistique, les formes d'expositions performatifs hors lieux dédiés à l'art (Exposition de rue Support/Surface, Arte Povera, etc.), jusqu'aux pratiques actuelles, *Cabaret Artistique* est un atelier d'expérimentations « œuvres et lieux » qui questionnera les situations, les formalisations, la réactivité publique de l'art, des œuvres (lieu, durée, contexte). L'atelier s'organisera en deux temps, un temps de préparation et un temps de réalisation. Il proposera des projets d'atelier et/ou d'élaborer des propositions collectives avec chacun des protagonistes de l'atelier.

Objectif : Mise en application des « savoirs faire » et acquis des « savoirs être » par l'expérimentation et le projet.

ATELIER Questions sans réponses

Années : M1 création sur inscription

Enseignants : Sylvie Nayral / Jean Laube

Description / Objectifs

L'atelier se propose d'aborder les questions de la diffusion et de la mise en circulation du travail. Il s'agit pour les étudiant.e.s de déplacer leur regard sur leur propre travail, de sortir et revenir à l'atelier peut-être modifié.e.s par les rencontres proposées.

Les personnalités invitées le sont pour leur façon de conduire leur activité publique et pour leur proximité avec les pratiques du dessin, de la peinture, de la sculpture, de la photographie ou même de la vidéo - objets par tradition attachés à l'exposition, aux lieux de la galerie ou du musée.

Programme :

- Visites d'ateliers d'étudiant.es à l'école par les personnalités invitées
- Participation aux ateliers « Rencontres (poser les questions) » et « Peintures, méthodes » avec les L3 (*cf fiches dédiées*)
- Workshops et visites d'expositions proposés par l'atelier

ARC/PAROLE ACTION SITUATION

ADOSSEMENT A LA RECHERCHE/PAROLE ACTION SITUATION

Cours magistraux et ateliers : une journée et demie (12h) tous les 15 jours

Enseignants: Hervé Giocanti (conservation-restauration), Nicolas Gruppo (cinéma, performance), Cyril Jarton (philosophie, performance), Mylène Malberti (photographie, action, documentation), Philippe Montchaud (technique du son et de la lumière), Bernard Müller (anthropologie, création de situations).

Partenaires : Festival d'Avignon, Petit Palais et Palais des Papes, Collection Lambert, La Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon, la Manufacture, théâtre Molière, scène nationale de Sète, Ecole d'art Monaco, Phénix scène nationale Valencienne, TNBA, scène nationale de Bordeaux, Academy of Media Arts Cologne, Université internationale de Shenyang Chine, EHESS Iris, Cabaret « le secret », Le Générateur Paris.

Description du cours / Objectifs :

PAROLE ACTION SITUATION s'inscrit dans une continuité de l'engagement de l'ESAA dans les domaines de la performance et des arts de la scène. C'est une proposition pédagogique interdisciplinaire et un espace d'adossement à la recherche transversale associant les L3 CI CR et les étudiants de second cycle. Il s'agit de créer une situation d'émulation entre les sciences humaines, les pratiques plastiques et la conservation-restauration. A travers un séminaire, des ateliers (journées d'études et d'expérimentation), des projets, enrichis par des intervenants extérieurs, nous ouvrons un espace commun (un plateau) où les pratiques performatives permettent d'articuler concrètement réflexion, expérience et travail de terrain. Les dimensions du dire et du faire (J. Austin), de la parole et de l'acte, de l'articulation entre la théorie et la pratique sont directement au cœur de cette plate-forme. Elle permet aux étudiants d'ouvrir leur propre démarche à une situation de recherche incarnée et située telle qu'elle peut spécifiquement prendre forme dans une Ecole Supérieure d'art. Questionnant le fait plastique à partir de l'acte, du geste, du mouvement et de l'ensemble des données hétérogènes permettant, selon la terminologie situationniste, de « créer une situation », cette plate-forme envisage avant tout la recherche comme une aventure.

Les objectifs sont :

- ✓ Inscription de la démarche personnelle dans une situation de recherche
- ✓ Méthodologie associant apports théoriques et expérimentation concrète.
- ✓ Maîtrise des différentes dimensions d'un lieu de performance : écriture de plateau, son, lumière, scénographie.
- ✓ Travail du corps et de la voix.
- ✓ Mise en place de situations et de projets
- ✓ Documentation.

Un second ARC est actuellement en construction notamment à l'initiative des enseignants Benoit Broisat, Sirine Fattouh et Léa Le Bricomte.

Il s'inscrira autour du projet présenté à la Chapelle des Célestins en mars prochain.

Sous réserve des conditions sanitaires nationales, des temps forts rythmeront l'année scolaire à venir :

Ces propositions feront l'objet d'échanges en Conseil scientifique et pédagogique.

L'inscription de l'ESAA dans le dispositif avignonnais Quartet + ([Quartet+ Avignon: Mairie d'Avignon - Site officiel](#)))

Monsieur Labar a sollicité la réservation des lieux suivants :

- de l'église des cordeliers (du 15 au 19 novembre + du 1 au 16 mars + du 1^{er} au 18 juillet durant le Festival d'Avignon),
- de l'église des célestins (du 1^{er} au 15 mars avec la semaine d'avant pour la mise en place de l'expo) + du 1^{er} au 19 septembre (hypothèse d'une restitution commune des travaux des élèves de l'Ecole du Sud).
- de la Chapelle Saint Michel (du 1^{er} au 16 mars)

Ces espaces permettront des mises en valeur des travaux des artistes de l'ESAA et de valoriser l'action artistique de l'Ecole auprès des avignonnais.

Forte de cette expérience, l'ESAA souhaiterait pouvoir les années suivantes installer un rendez-vous régulier avec le public avignonnais.

Le Festival d'Avignon 2022

Dans le cadre de la convention de partenariat signée en 2021 avec le Festival In d'Avignon, il est prévu de mettre en œuvre des actions artistiques en juillet 2022 :

- le développement d'ateliers d'éducation artistique et culturelle par le biais des Ateliers libres de l'ESAA dès juillet 2022 au sein des ateliers de Champfleury. Un programme en résonance aux artistes et aux œuvres soutenus par le Festival sera soumis au Festival d'Avignon. Ces ateliers seront organisés par l'ESAA et financés par l'Ecole. Ils seront intégrés dans la programmation du Festival 2022 sous condition de l'acceptation du programme par le Festival qui devra être transmis en février 2022.
- L'accueil des étudiants de l'ESAA dans le cadre de stages : L'accueil des étudiants de l'ESAA pourrait être envisagé dans les différents sites du Festival qui accueillent des manifestations artistiques et culturelles. Une convention de stage serait bien-sûr formalisé entre le Festival, l'étudiant et l'ESAA.
- la mise en lien des offres de recrutement avec les équipements du territoire dans le cadre du Festival au service de l'emploi étudiant
- pour 2022, la mise en œuvre d'un projet commun autour de la performance, reenactment et de la reconstitution historique au sein du Palais des Papes. Ce travail aura pour œuvre la création du Parlement des écrivains fondé par Christian Salmon.

Les conférences Actualité de l'Art contemporain

Chaque mois est organisé une conférence sur l'actualité de l'Art contemporain sous l'autorité de Morgan Labar.

Ces conférences sont destinées en priorités aux élèves de l'ESAA mais sont aussi ouvertes aux professionnels de l'Art et de la culture et au grand public.

La première a eu lieu le 3 novembre 2021. Plus de 80 personnes étaient présentes pour entendre Emo de Medeiros, artiste franco-béninois.

Le Partenariat avec l'Orchestre national d'Avignon Provence

L'ESAA a signé en 2021 une convention de partenariat avec L'ONAP. Elle s'est alors engagée à :

- apporter son expertise pour la mise en place de projets artistiques (ex : WS de novembre 2021) et des ateliers d'éducation artistique et culturelle faisant écho à la programmation culturelle de l'Opéra du Grand Avignon ;
- fournir le matériel nécessaire à la réalisation des dits projets et ateliers ;
- proposer des étudiants pour la réalisation des projets et ateliers.

L'Opéra s'engage à accueillir les étudiants de l'ESAA accompagnés d'un-e référent-e et de les accompagner dans leurs projets et actions d'éducation artistique et culturelle auprès du public de l'Opéra. Dans le cadre de son activité, l'opéra proposera aux étudiants de l'ESAA qui participent aux ateliers des offres d'emploi au sein de sa structure : assistant régie, ouvrier, gestionnaire billetterie, etc. L'Opéra proposera à l'ESAA des places pour assister aux répétitions générales et pour favoriser l'accès des étudiants de l'ESAA au monde de l'Opéra. L'Opéra prend en charge l'acquisition de matériels spécifiques pour certains projets.

L'éducation artistique et culturelle :

Les ateliers libres 2021-2022, ce sont :

160 places pour le public (contre 220 en 2020-2021) ;
12 cours répartis du lundi au samedi ;
8 disciplines

	2018	2019	2020	Rentrée 2021
Education artistique et culturelle Ateliers libres	80 personnes	168 personnes	220 personnes	160 personnes

Les ateliers d'éducation artistiques ont l'ambition de consolider en 2022 les partenariats de 2021 :

- projets Festival d'Avignon (Total d'heures 115h)
- projets avec LE TOTEM (Total d'heures 90h)
- projets avec l'association A Petits Pas (Total d'heures 12h)
- projets avec la Maison Jean Vilar dans le cadre du dispositif C'est mon patrimoine (Total d'heures 20 heures)
- projets avec l'association Couleurs Espoir au Pontet (total d'heures 21h)
- projets avec le centre social avignonnais Espace pluriel (total d'heures en définition)

Il faut noter que l'ESAA s'inscrit dans le dispositif du pass culture depuis 2020 pour les ateliers de pratiques amateurs. Ce dispositif permet à des jeunes de financer leur inscription aux ateliers libres grâce à une aide financière de 500€ allouée l'année de leurs 18 ans.

Le budget de l'École d'Art

81% du budget de fonctionnement concerne les charges de personnel. Elles tiennent compte de la masse salariale (GVT notamment) et intègrent bien-sûr les évolutions réglementaires des taux de charges (CNRACL, etc.).

Les charges de fonctionnement sont maintenues pour la plupart des dépenses. Certaines dépenses (honoraires notamment) connaissent une légère augmentation explicitée par une programmation ambitieuse pour 2022 et par l'arrivée de nouveaux enseignants

Le budget d'investissement reste contenu. Il sera proposé au CA 2021 d'affecter une partie de l'excédent 2021 en solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement (compte 001).

Les dépenses de fonctionnement se répartissent entre la formation dédiée à l'enseignement supérieur (94%) et celle délivrée par les ateliers d'éducation artistique et culturelle (6%).

	Budget prévisionnel des ateliers libres (en €)	
	CHARGES	
Salaires + Honoraires		80 000
communication et impression		2 000
Matériel		10 000
frais structurels annuels (locaux et énergie et fluides, assurances, etc.)		10 000
TOTAL		102 000

Le projet de budget primitif 2022 s'élève à 1 826 206€ en fonctionnement soit un montant identique à 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 – Les recettes :

Les recettes sont évaluées à 1.826 206€ et sont estimées à l'identique de 2021.

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles se répartissent comme suit :

compte	nature	CA 2021 réalisé au 22/10 recettes ESAA	BP 2022 recettes ESAA	observations
6419	Remboursements divers	0,00 €	2 000,00 €	
7067	redevances et droits des services périscolaires	A constater	43 920 €	122 étudiants inscrits
7062	redevances des services à caractère culturel	A constater	47 000 €	162 personnes inscrites en EAC

7083	Locations diverses	0 €	1 000€	Location amphithéâtre
7388	autres taxes diverses	1 560.78€	3 043 €	Taxe apprentissage
7472	subvention DRAC	193 800€	190 000 €	Subvention de fonctionnement 188 000€ + 2 000€ + demandes de subvention à venir dans le cadre des projets de l'Ecole.
7477	budget communautaire et fonds structurels	0 €	33 095 €	Erasmus
74741	subvention Ville AVIGNON	1 498 912€	1 498 912 €	
75	autres produits de gestion courante	577,68€	1,00 €	
77	Produits exceptionnels	8 463€	7 235€	
	TOTAL	A constater au CA 2021	1 826 206 €	

L'ESAA a aussi sollicité le CROUS pour le reversement de la CVEC (contribution de la vie étudiante et de campus) au titre de l'année 2021 (4 560€ compte 74) et le refera en 2022. La recette sera constatée en juillet 2022.

2 – Les dépenses :

Les dépenses du budget sont évaluées à **1 826 206€**, dont 1 792 377€ de dépenses réelles (le reste étant constitué de dépenses d'ordre qui constituent la capacité d'autofinancement).

La présentation par chapitres s'établit ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 297 000€

Ce poste, constitué par les charges de fonctionnement des services est estimé à 297 000€ pour 2022 soit – 3.54% / 2021.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

-comptes 6226 : BP 2022 estimé à 105 100€ pour 2022. Ces honoraires permettent de financer les honoraires des ateliers d'enseignement supérieur et des ateliers libres. Il permet aussi de financer les honoraires des intervenants dans le cadre des évènements et de la vie des deux pôles.

HONORAIRES BP 2022	
EAC	
ateliers libres	38 000,00 €
Intervenants cycle de formation 2021-2022	
Association Arts Up	300,00 €
Conservation restauration	14 000,00 €
Conservation restauration	14 000,00 €
Intervenants Presse Papier (4 demi-journées X 3 heures X 50€)	600,00 €
Cycle de conférence en conservation restauration (100 heures X 50€)	5 000,00 €
ARCS	
Atelier Sérigraphie	2 500,00 €
Parole, Action situation	600,00 €
Questions sans réponse (conférence 3 interventions X 1 journée de 6 heures X 50 €)	900,00 €
ARC nouveaux arrivants	1 800,00 €
Cycle de conférences Actualité de l'art contemporain	
10 semaines X 3 heures X 50€	1 500,00 €
Conférences exceptionnelles et Quartet +	2 900,00 €
Workshop	
WS école du sud	1 500,00 €
4 workshop (3 intervenants ext X 1500€ X 4)	18 000,00 €
Séminaire de recherche mensuel transversal pour les 2 master	
7 heures par mois (à confirmer)	3 500,00 €
TOTAL	105 100 €
BP 2021	105 100 €
BP 2022	105 100 €

-compte 611 et comptes 62 : frais de gardiennage et d'entretien.

-compte 6161 : assurances (BP 2022 estimé à 19 000€ identiques au BP 2021) avec deux contrats (Gras Savoy pour les œuvres et Allianz pour les autres couvertures de risque. Une étude est en cours sur les dépenses d'assurance pour proposer un meilleur tarif d'adhésion pour 2023.

Certains comptes devront être réabondés lors du BS (fluides, contrats d'entretien, maintenance).

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 1 486 156€ pour 2022

Ce chapitre est en légère hausse par rapport à l'exercice précédent soit + 3 438€ soit + 0.23%/2021.

30 personnes sont budgétées dans le cadre du BP 2022 (dont 1 rémunération sous la forme d'AIT-allocation d'invalidité temporaire).

	Fonctionnaire	Contractuel sur emploi permanent	TOTAL
E.T.P (équivalent temps plein)	17.6	9.8	27.4

Pour 2022, l'ESAA rémunère 28 permanents dont 2 à temps partiels et 1 à temps non complet auxquels s'ajoutent deux emplois étudiants (2 CDD pour accroissement temporaire d'activité) soit au global 30 salariés.

Pour 2022, le BP devra notamment supporter financièrement :

- les agents de catégorie C rémunérés au niveau du Smic dans les trois fonctions publiques percevront une augmentation comprise entre 40 et 85 euros nets par mois, a fait savoir Amélie de Montchalin le 6 juillet 2021 dans le cadre de la "conférence sur les perspectives salariales" dans la Fonction publique. Cela sera mis en œuvre à l'ESAA pour 3 agents ;
- le GVP du personnel titulaire ; Le GVT (glissement vieillesse technicité) est estimé à 5 000€. 7 personnels titulaires sont concernés par un changement d'échelon en 2022.
- les promotions internes en lien avec les lignes directrices de gestion (4 agents disposent des conditions statutaires pour être promus en 2021) ;

Le tableau des postes budgétaires est transmis en annexe.

A noter dans les travaux à venir, la question de la prise en charge des frais de mutuelle des fonctionnaires de l'ESAA.

Pour mémoire, une ordonnance a été signée le 17 février 2021 en France sur cette question. Elle prévoit que les employeurs publics devront prendre en charge à hauteur de 50% les frais de mutuelle des fonctionnaires et de tous leurs agents publics.

Il s'agit d'aligner le système de prise en charge des frais de mutuelle dans la fonction publique, avec celui déjà en place dans le secteur privé depuis 2016.

En effet depuis le 1er janvier 2016, les employeurs du privé doivent obligatoirement prendre en charge au moins 50% de la complémentaire santé (mutuelle) de leurs salariés.

Tous les agents publics sont concernés, peu importe leur statut.

L'ordonnance applicable pour la fonction publique prévoit donc une obligation de prise en charge d'au moins 50% de la mutuelle des fonctionnaires et autres agents publics par leur employeur.

Cette ordonnance est issue de la Loi de transformation de la fonction publique.

Il s'agira, pour l'employeur public, de prendre en charge 50% du financement de la protection sociale complémentaire en matière de santé (couramment appelée mutuelle santé), c'est-à-dire pour le remboursement complémentaire qui n'est pas compris dans l'assurance maladie de base des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident.

L'obligation de prise en charge d'une partie des frais de mutuelle entrera en application progressivement à compter de 2022 puis 2024 et 2026, dans les 3 fonctions publiques : la fonction publique d'Etat tout d'abord, puis la Fonction publique territoriale et hospitalière.

	Prise en charge à 25%	Prise en charge à 50%
Fonction publique d'Etat	1er janvier 2022	1er janvier 2024
Fonction publique territoriale	-----	Au plus tard en 2026
Fonction publique hospitalière	-----	Au plus tard en 2026

En 2021, des négociations nationales seront menées pour définir les dispositions d'application de l'ordonnance.

Le chapitre 012 intègre aussi les charges sociales et patronales liées au personnel employé par l'ESAA. Une évolution du taux de cotisation à l'URSAFF sera constatée dès janvier 2022.

Les autres charges diverses (compte 647) s'élèvent à 11 543€ pour 2021 et intègrent :

-les frais liés aux tickets restaurant (valeur faciale de 5€ ; 50% sont pris en charge par l'employeur/ 50% par le salarié) ;

-la cotisation au comité d'action sociale (CNAS) pour les agents de l'ESAA.

Un point sera fait au budget supplémentaire pour abonder en tant que de besoin le compte 647.

L'ESAA devra provisionner pour risques et charges notamment dans le cadre du budget supplémentaire dans le cadre du contentieux avec Isabelle Malbos, ancienne salariée de l'ESAA.

4 dossiers sont actuellement en cours devant le Tribunal Administratif de Nîmes (demande de protection fonctionnelle ; demande d'imputabilité au service (REP contre l'arrêté du 20/10/2019); demande d'imputabilité au service (REP contre l'arrêté du 18/4/2020) arrêt du versement de son demi-traitement (REP contre l'arrêté du 29/5/2020). Ces quatre dossiers ont donné lieu à deux Jugements du 23 septembre 2021, le premier dans l'affaire n°2003450 et le second dans les trois affaires suivantes (n°200900, 2002384 et 2003578).

Enfin, pour finir, la capacité d'autofinancement, qui s'élève à 33 829€, est ainsi ventilée :

- Dotations aux amortissements des immobilisations 33 829€

Cette dépense couvre l'amortissement des acquisitions réalisées par l'Ecole d'Art.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 – les recettes :

Les recettes réelles inscrites au budget atteignent 33 829€ et se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 040 – Dotations aux amortissements : 33 829€

L'inscription 2022 correspond aux projets d'amortissements.

Une demande de subvention a été formulée auprès du Ministère de la Culture et de la Région PACA pour soutenir la politique d'investissement informatique de l'ESAA en 2022.

2 – les dépenses :

Les dépenses prévisionnelles de l'exercice s'élèveraient à 33 829€.

-renouvellement du parc informatique et technique : 22 833.28€

-Packs ADOBE : 7 004.45€

-FILE MAKER : 702€

-aménagement salles et espaces de l'ESAA : 3 289.27€

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 modifiée par arrêté interministériel du 21 décembre 2016 ;

Vu les statuts du 18 février 2013 de l'EPCC ;

Vu la délibération du 8 octobre 2021 relative portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2022 et débat sur le budget prévisionnel 2022 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré en date du 10 décembre 2021 ;

Vote	
Nombre de participants	15
Nombre de votants	13
Pour	13
Abstention	0
Contre	0

- **ADOpte** le projet de budget primitif 2022 et inscrit en conséquence les montants mentionnés aux différents articles détaillés dans le document ci-annexé.

- **Autorise** l'Administrateur est autorisé à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement au sein du budget de l'ESAA.

Le Président de l'EPCC
Damien MALINAS

